



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

N°2024.06.27.8

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e) s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNING - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Olivier CROUZIER – Stéphanie RUSSO – Claude ALIMI – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER

Étaient représenté(e)s : Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représenté par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES

Était absent non représenté : //

8. Tarifs de la TLPE pour 2025 – Rapporteur Alain LEMOINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2333-6, et R 2333-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020.09.29.6 du 29 septembre 2020 portant institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E) ;

Vu l'Ordonnance n° 2023-1210 du 20 décembre 2023 portant sur la création du Titre V du Livre IV du Code des Impositions sur les Biens et Services (CBIS),

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services notamment les articles L454-39 à L 454-77 ;

Vu l'actualisation des tarifs applicables en 2025 de la T.L.P.E.

Vu les réponses apportées par la D.G.C.L. dans ses Foires Aux Questions ;

Considérant que la commune de Le Beausset compte moins de 50 000 habitants et fait partie d'une EPCI de 50 000 habitants et plus,

Après en avoir délibéré :

Décide de fixer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) tels que définis ci-dessous :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES (SUPPORTS NON NUMERIQUES)		
SUPERFICIE	Inférieure ou égale à 50 m ²	Supérieure à 50 m ²
TARIFS (par m²)	24,40 €	48.80 €

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES (SUPPORTS NUMERIQUES)		
SUPERFICIE	Inférieure ou égale à 50 m ²	Supérieure à 50 m ²
TARIFS (par m²)	71 €	137 €

ENSEIGNES					
SUPERFICIE	Inférieure à 7 m ²	Supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	Supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 20 m ²	Supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Supérieure à 50 m ²
REFACTION	-	-	50 %	-	-
TARIFS (par m²)	Exonération	21.70 €	21.70 €	38.40 €	71,80 €

Précise que cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Autorise le Maire à percevoir les recettes imputées sur le compte 7368 par émission de titres en section de fonctionnement.

Votes :**Adopté → 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Claude BLOIS - Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Marie VIDAL-MICHEL – Ludivine CORTY – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Philippe MARCO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER - Laurent CAULET représenté par L.CORTY - Marc RAMUS représenté Marie VIDAL-MICHEL – Julia NEGRONI représentée par A.LOTHMANN – Raphael FIORUCCI représenté par B.VADON – Michel BAYARD représenté par F.BAUDINO – Laurence BOUSAHLA représenté par P.MARCO – Denis WILLAERT représenté par G.PERRIER - Clivy RIDE VALADY représentée par M.SALLES – Olivier CROUZIER

Abstention → 1

Claude ALIMI

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Edouard FRIEDLER